

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	21
Votants	23
dont Pouvoirs	02

Présents : Le Maire, Genoud Marc,  
MM les Adjoints : Mercet Sophie, Seifert Christophe, Meylan Pierre,  
Personnaz Rosa, Eudes Thibaut,  
MM les Conseillers : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Saint-Pierre Aude,  
Aragon Frédéric, Vilmint Guillemette, Pérou Sylvain, Blanc Anne,  
Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent,  
Manganelli Stéphanie, Baud Sébastien, Tugler-Rossi Sophie, Liévin  
Christian,  
Pouvoirs : Casabianca S. donné à Roy V., Aragon M. donné à Meylan P.  
A été nommé secrétaire : F. Aragon

### **REPRESENTATION - COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS - élection des membres**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il doit présenter une liste de contribuables susceptibles de devenir membres de la commission des impôts locaux en nombre double dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Pour cela, une liste de seize membres titulaires et seize suppléants, choisis parmi des contribuables, doit être proposée à Monsieur le Directeur des services fiscaux.

Ce dernier retiendra la moitié des membres titulaires soit huit personnes et la moitié des membres suppléants soit huit autres personnes qui formeront la commission.

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à présenter une liste de membres susceptibles de siéger à la commission des impôts.

Sont proposés :

1. Anne BLANC
2. Jérôme PERSONNAZ
3. Vincent ROY
4. René CUSIN
5. Christian LIEVIN
6. Christophe SEIFERT
7. Denis BOSSONNEY
8. Jean MASSON (Présilly)
9. Benoît DURET
10. Charline FELLER
11. Christine MABUT
12. André DUCRUET
13. Emile DUBETTIER
14. Josette DESGEORGES
15. Danièle PAUPERT
16. Frédéric ARAGON
17. Christophe ARHUERO
18. Maëva ARAGON
19. Nicolas LAKS
20. Sophie TUGLER-ROSSI
21. Stéphanie MANGANELLI
22. Guillemette VILMINT
23. Armand COSTA
24. Bernard BOSSONNEY (Neydens)
25. Thibaut EUDES
26. Pierre MEYLAN
27. Sophie MERCET
28. Céline ROY
29. Sylvain PEROU
30. Aude SAINT-PIERRE
31. Sylvie CASABIANCA
32. Sébastien BAUD

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire.  
A Beaumont, le  
Le Maire,

